



CAP DES TECHNICIENS SUPERIEURS

Compte-rendu

Paris, le 26 novembre 2020

COMPTE RENDU SUCCINCT

Représentaient l'UNSA

Olivier PIHOU	IGN Nancy	03.57.29.15.50	olivier.pihou@ign.fr
Estelle DEVANLAY	DDT Marne	03.26.70.81.84	estelle.devanlay@marne.gouv.fr
Magali LEPRael	DDPP Moselle	03.87.39.75.00	magali.leprael@moselle.gouv.fr

DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA

Le contexte sanitaire a eu un impact sans précédent sur nos organisations de travail et sur nos missions. Nous nous retrouvons aujourd'hui en visioconférence pour travailler une dernière fois sur la liste d'aptitude dans des conditions qui, malgré la bonne volonté de chacun, ne permettront pas les échanges nécessaires à ce type d'instance. Les stagiaires de l'année 2020 issus de la promotion 2019-2020 ont subi eux aussi ce premier confinement de manière brutale puisque l'INFOMA a fermé ces portes le lundi 16 mars et que ces derniers se sont retrouvés affectés par anticipation sur leurs postes sans préparation pour les équipes, avec une bonne partie des agents en télétravail...

Nous avons pu constater cette année un nombre de non titularisation plus important qu'à l'ordinaire, ce contexte d'arrivée dans les services a pu faire partie des éléments qui ont abouti à cette situation mais ce n'est certainement pas le seul. Est-ce un problème de recrutement, de lieu d'affectation, de niveau de recrutement, d'accueil des équipes (et nous ne leur jetons pas la pierre en disant cela) ?

L'UNSA souhaite qu'il y ait une vraie réflexion sur le sujet. Nous avons noté la volonté du ministère de mettre en œuvre un RETEX auprès des stagiaires mais nous souhaitons la mise en place d'un groupe de travail pour que nous puissions ensemble échanger sur ce sujet. D'autant que le fort recrutement de T2 ex-T1 laisse de nombreux postes vides dans les services et que les situations dans certains services deviennent critiques.

Comme cela a pu être abordé au conseil d'administration de l'INFOMA, nous souhaiterions connaître la position administrative des techniciens stagiaires interne. En effet, certains stagiaires ont été affectés à l'INFOMA et ne peuvent prétendre aux indemnités de stage. Nous nous sommes rapprochés des bureaux de gestion qui doivent étudier ces situations.



Les agents qui passent le concours interne ont déjà travaillé pendant plusieurs années dans leur administration et sont donc installés géographiquement. Il ne faut pas que cette période de stage soit une sanction financière et gâche le bénéfice qu'ils peuvent retirer de leur passage à l'INFOMA.

L'**UNSA** revient également sur l'avenir de la spécialité FTR. En effet, le nombre de recrutement dans cette spécialité est relativement faible. L'ONF a mis en stand-by ses recrutements et l'IGN avait pris une part plus importante ces dernières années dans le recrutement des techniciens. Or il semblerait que l'IGN ne souhaite plus non plus recruter de techniciens sortie INFOMA à cause d'un turn-over important et d'une formation pas adaptée à ses missions. Nous nous inquiétons fortement pour l'avenir de cette spécialité et pour l'avenir de l'INFOMA de Nancy si celle-ci venait à disparaître.

L'**UNSA** souhaiterait connaître également le nombre de recrutement de stagiaires pour la mise en place du Brexit et le pourcentage qu'ils représentent dans les équipes. Sont-ils tous recrutés en VA ou est-il prévu des recrutements en TEA pour les services santé des végétaux ?

Les heures de nuit sont un problème récurrent pour les techniciens en abattoir. Qu'en est-il de la revalorisation annoncée de ces dernières, à quelle date et pour quel montant ?

Nous avons pu voir pendant la crise l'importance de notre corps dans la continuité d'activité : en abattoir tout d'abord où la charge d'activité n'a pas faibli et pour lesquels la possibilité de maintenir la distanciation sociale est parfois difficile (matériel partagé, ambiance bruyante nécessitant un rapprochement pour les échanges...).

En DDI, en DRAAF, ainsi que chez nos opérateurs (ASP, FranceAgriMer), où les agents maintiennent des contrôles chez des opérateurs qui ne respectent pas toujours les mesures sanitaires (absence de masque, pas de distanciation) et qui parfois se retrouvent dans de grandes difficultés économiques et chez lesquels les tensions et le risque de conflit est plus que présent (restaurateurs, pépiniéristes, agriculteurs...).

Nous sommes surpris de la quantité de proposition des agents de l'IFCE (22/76) et nous ne serons pas en mesure de valider l'ensemble de ces propositions notamment au vu des missions exercées qui ne rentrent pas dans les critères attendus pour le corps des techniciens. Nous souhaiterions, comme cela peut être demandé pour un détachement, un positionnement sur des postes de technicien afin de pouvoir promouvoir ses agents.

Où en sont les transferts d'ETP liés à la réorganisation du deuxième pilier du FEADER ? Les négociations avec les Régions de France sont-elles définitivement terminées ? Quel sera l'impact pour les techniciens stagiaires et la formation de la spécialité TEA ?

L'**UNSA** a été fortement sollicitée par les agents qui souhaiteraient connaître le calendrier concernant les avancements. Nous n'avons pas l'information de l'avancée des travaux et nous sommes dans l'incapacité de leur répondre. Pourriez-vous nous informer des différentes échéances. Il en est de même pour les dossiers intégration et détachement pour lesquels les agents attendent des réponses.

Nous remercions les bureaux de gestion, qui malgré les difficultés du confinement, du déménagement, travaillent au mieux pour tenir ces instances dans les meilleures conditions possibles.

Merci

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

MOBILITES ET AVANCEMENTS :

Tout agent promouvable peut solliciter les bureaux de gestion en direct ou par le biais des organisations syndicales, pour connaître sa situation. La liste des agents promouvables sera diffusée aux organisations syndicales représentatives en CTM. Un des projets 2021 est de permettre l'accès à un portail agent pour consultation et la mise en œuvre d'une procédure pour renseigner ou actualiser les situations.

Pour les mobilités au fil de l'eau, il n'y a pas d'application dédiée sur le sujet qui permette de tracer toutes les étapes et de tenir informer les agents et encadrants de l'avancée des dossiers. Une réflexion est en cours en interministériel sur des outils adaptés. Il faut une information claire, pour indiquer si les postes sont ou non pourvus et ce point doit être amélioré.

RIFSEEP :

Sur 6000 agents, quelques dizaines de dossiers ont été soumis à expertise. Le problème de versement des primes est en cours de correction.

Pour le CIA : l'année de bascule du CIA correspondant à 70 % du barème du groupe et à 30 % socié dans l'IFSE. Les agents en PNA dépendent de leur structure d'accueil.

Pour le CIA exceptionnel : prime exceptionnelle de fin d'année de 200 € en augmentation par rapport à 2019. Les fonctionnaires stagiaires ne sont pas concernés et les agents en PNA obéissent aux règles de leur structure d'accueil de même que pour le CIA.

Pour les opérateurs : le ministère envoie toutes les données aux opérateurs mais ils sont les employeurs et décident donc de l'attribution ou non de ces primes exceptionnelles.

INFOMA :

Le rapport sur l'avenir de l'INFOMA produit par M. PERRE sera présenté lors d'un prochain CTM, mais il n'y a pas de projet arrêté à ce stade.

Les difficultés de l'arrivée des stagiaires dans des conditions difficiles : l'INFOMA a tout mis en œuvre pour que cette arrivée se passe bien et pour accompagner les agents. Un retour d'expérience a été engagé auprès des stagiaires pour faire le point sur la situation.

Pour les stagiaires du 2ème grade interne cette année : pour les années précédentes ils restaient affectés à leurs structures et bénéficiaient d'indemnités de stage (prises sur le budget de l'INFOMA) mais cette année il y a une incertitude car ils ont été affectés par les bureaux de gestion à l'INFOMA. Le bureau de gestion étudie la situation mais n'a pas répondu en séance.

L'administration comprend les difficultés familiales qui peuvent être liées aux affectations. Cependant, l'administration est contrainte par les textes relatifs aux règles d'affectation, les propositions s'effectuant en fonction du classement des postes. Les agents qui passent le concours doivent être conscients de ces règles. La réflexion est engagée pour envisager d'autres modalités concernant le rapprochement géographique, par exemple les concours nationaux à affectation locale.

ABATTOIRS :

Concernant les heures de nuit, le ministère est en discussion avec la DGAFP et la Direction du Budget. L'administration a bon espoir d'avoir une revalorisation pour 2021. La demande est de passer de 7€ à 14€. La revalorisation pour atteindre cet objectif se fera peut-être par étape.

BREXIT :

Pour le recrutement des contractuels il n'y a pas eu d'engagement de l'administration pour une CDIisation. Les agents recrutés depuis 2019 se sont vus proposer une prolongation de 2 ans. La loi de transformation de la fonction publique permet la possibilité de CDIser mais elle reste un choix de l'employeur.

Pour l'instant, le ministère n'a pas de visibilité sur les flux donc elle ne peut avancer davantage sur les recrutements : 40 en 2019, 120 en 2020 et 106 ETP en 2021.

PRIMES COVID :

Pour la mise en œuvre sur le terrain, les instructions ont été données au niveau des DRAAF, puis les remontées ont été centralisées et l'administration a pu contrôler la cohérence des demandes. Dans les abattoirs, le nombre de primes distribuées par rapport au nombre d'agents qui servent en abattoir dans chaque département a été vérifiée. La majorité des primes versées aux agents en abattoir étaient de 1000€ par agent.

Sujets à l'ordre du jour :

- Promotions dans le corps des TSMA au titre de l'année 2020.
- Titularisations dans le corps des Techniciens Supérieurs (1^{er} et 2^{ème} grade).
- Recours.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
CONTACTER VOS REPRESENTANTS UNSA**
(Coordonnées au début du compte-rendu)

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAA

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE